

DANS LES BUREAUX DE VOTE,
PAR CORRESPONDANCE OU EN
VOTE ÉLECTRONIQUE ...



Pourquoi
des élections
professionnelles ?
Pour quelles
instances ?
A quoi servent vos
ELU.ES ?

AVEC VOS ELU.ES *Sgen-CFDT*,

VOTEZ entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018.

LES CAP, LES SYNDICATS ET VOTRE CARRIERE.

Vous serez tous amenés à muter, gravir les échelons, accéder à la hors classe...

Vous serez peut être amenés à demander un congé

TRAVAILLER AUTREMENT :

de formation, un changement de corps... Dans tous les cas, ces opérations sont organisées par l'administration et vérifiées par les syndicats lors des **commissions administratives paritaires académiques, départementales (1^o degré) ou nationales (CAPA, CAPD, CAPN)**.

Dans ces réunions siègent pour moitié des élus du personnel et pour moitié des représentants de l'administration.

COMMENT DEVIENT ON ELU.E DU PERSONNEL ?

Si vous êtes correspondant.es de section ou même adhérent-e-, vous serez sollicité.es par le Sgen-CFDT

pour figurer sur leur liste syndicale selon votre catégorie (Professeur des écoles, CPE, PLP, Psy EN, Agrégé.e, Certifié.e, personnel d'encadrement, ATSS, ouvrier du CROUS...) pour les prochaines **élections professionnelles entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018**.

Les « têtes de liste » deviennent titulaires ou suppléant-e-s selon le nombre de voix obtenues.

C'est donc **vous-même qui contribuerez à faire élire vos représentants en votant et en faisant voter vos collègues pour les listes du Sgen-CFDT**. Plus il y a de voix pour le Sgen-CFDT, mieux il sera représenté et entendu.

JUSTICE :

QUE FONT LES ELU.ES DU PERSONNEL ?

Les élus portent les propositions de leur organisation, débattent et négocient autant que faire se peut. Les élus du Sgen-CFDT sont guidés par les **idées essentielles de dialogue, de justice, de solidarité sociale mais aussi par la volonté de travailler autrement**.

DIALOGUE :

SOLIDARITE SOCIALE :

Associés à la rédaction de certaines circulaires, ils peuvent en atténuer certains effets néfastes (par exemple, pour la nouvelle hors classe, la part de l'appréciation du recteur a été réduite) ou proposer et obtenir certaines de leurs revendications (bonification des établissements APV, retour de la bonification pour les TZR ... dans la circulaire intra académique et dernièrement la prise en compte tardive des pièces justificatives pour les bonifications familiales par exemple).

Les élu.es vérifient, défendent les dossiers, argumentent.... Et vous informent individuellement ou collectivement. Un important travail d'écoute, en amont des dossiers, mais aussi de défense auprès des différents services du rectorat, en CAPA souvent, permet de débloquer de nombreuses situations.

D'ailleurs, les affectations hors CAPA et sans représentants syndicaux des TZR, stagiaires ou contractuels posent problème et nous sommes bien conscients des limites de nos interventions après coup.

C'est pour cela que ces dossiers doivent trouver avant tout une réponse et des garanties collectives.

Le travail des élu.es reste donc essentiel mais il est considérable. Aussi plus nous obtenons d'élu.es, mieux nous pourrons vous défendre et porter les revendications du Sgen-CFDT.

Sylvie Coquille, pour le Sgen-CFDT.

POUR RENFORCER L'ACTION DES ELU.ES ET POUR LA REPRESENTATIVITE DU

Sgen-CFDT

PENSEZ A VOTER ET A FAIRE VOTER POUR SES LISTES entre le 29 Novembre et le 6 décembre 2018.



Lexique des commissions, comités et conseils

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique.

La CAPA se réunit pour les promotions en décembre, pour les mutations, pour la hors-classe et la classe exceptionnelle en juin, pour le congé formation en mars et pour les postes adaptés en février...

CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale.

La CAPD se réunit pour le 1er degré.

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale.

La CAPN se réunit pour le mouvement inter-académique en mars, pour les promotions et hors-classe des agrégés.

CCP : Commission Consultative Paritaire

La CCP se réunit pour les non titulaires.

CCAFCFA : Conseil Consstatif académique pour la Formation Continue des Adultes

Il se réunit pour les personnels des GRETA et le développement de la formation continue.

CTA : Comité Technique Académique.

le CTA, depuis les élections professionnelles de 2011, remplace le CTPA (comité technique paritaire académique). Il se réunit pour les grandes orientations de la politique académique du recteur et les moyens attribués.

Exemples : Carte des formations, DGH, Vie scolaire, postes administratifs, infirmier.es, assistant.e.s de service social, 1^o degré...

CTM : Comité Technique ministériel.

Seules les organisations syndicales représentatives pourront siéger. Ces comités seront élus par l'ensemble des personnel (titulaires, non-titulaires, stagiaires). Ils sont la conséquence de la loi sur la représentativité syndicale du 05/07/2010. Voir Historique des CAPA et L'article sur les CT .

CTSD : Comité technique spécial départemental.

Il se réunit pour les moyens attribués aux établissements
Les représentants sont désignés selon le nombre de voix dans le département aux élections.

CTSA : Comité technique spécial académique.

Il se réunit pour les personnels de l'académie et des DSDEN. Les représentants sont désignés selon le nombre de voix aux élections.

CHSCT : Comité hygiène santé et sécurité au travail.

Il se réunit au niveau académique et départemental. Il procède à l'analyse des risques, contribue à la promotion de la prévention des risques, du harcèlement moral et sexuel et propose des actions..

CDEN : Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Le CDEN se réunit en présence du Préfet, du Président du Conseil Général et des fédérations de parents d'élèves pour discuter des ouvertures et fermetures d'écoles et collèges.

Le CIAEN est le même type d'instance, mais au niveau de la Région Ile de France

CIAEN : Conseil inter-académique de l'Education Nationale.